



FACULTÉ DE
MÉDECINE, MAÏEUTIQUE,
SCIENCES DE LA SANTÉ

PASSEPORT AU DÉPART !

Guide des mobilités internationales



Sommaire

01	UNIVERSITES ET ORGANISMES PARTENAIRES POUR VOS MOBILITES STAGES ET ETUDES THEORIQUES A L'ETRANGER	4
02	VOS OBJECTIFS DES MOBILITES ET VOTRE FEUILLE DE ROUTE	7
	OBJECTIFS DES MOBILITES	
	VOTRE FEUILLE DE ROUTE	
03	CONVENTION DE MOBILITE ET ASSURANCES	9
04	BOURSES	10
05	EVALUATION DE VOTRE MOBILITE	11
	COMPETENCES CLINIQUES	
	COMPETENCES TRANSVERSALES	
06	ET APRES VOTRE SEJOUR ? VALORISER VOS ACQUIS !	12
	SITES DE REFERENCE	
07	CONSIGNES SANITAIRES	13
08	TEMOIGNAGES DES ETUDIANTS	15
09	ANNEXE	17

Introduction

Une expérience à l'étranger est un enrichissement tant sur le plan personnel que professionnel. Il peut s'agir d'un stage pratique, d'études théoriques, d'un séjour sur initiative personnelle ou encore d'une année de césure.

Les limitations de déplacement et les réglementations sanitaires consécutives à la pandémie COVID-19 ont eu et conservent encore un impact incontournable sur les séjours à l'étranger, tant au niveau des possibilités d'effectuer ces mobilités que des conditions de séjour lorsqu'elles sont autorisées.

Il est indispensable de prendre en compte le contexte sanitaire pour la préparation et l'organisation de votre séjour. **Plus que jamais, un projet de mobilité s'anticipe, se construit et se prépare.**

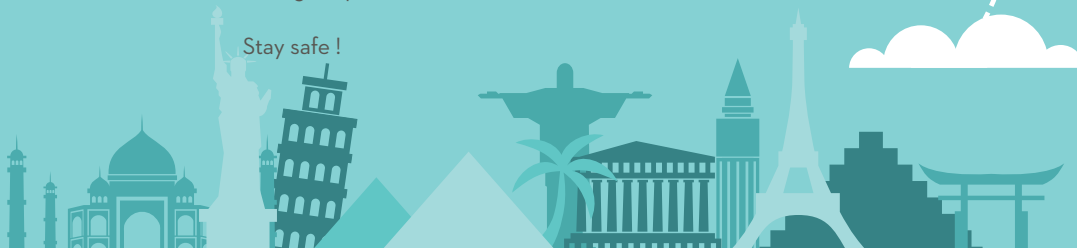
La FMMS dans ce contexte difficile a pris soin de ses relations avec ses partenaires étrangers et a continué à œuvrer au renforcement de liens professionnels et culturels avec eux. Les étudiants étrangers le souhaitant ont pu continuer leurs études et stages à la FMMS, à vos côtés.

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons envisagé la reprise à « petits pas » des mobilités pour les étudiants de la FMMS en tenant compte des possibilités d'accueil des partenaires et des conditions sanitaires, ceci vous permettant de vous tourner à nouveau vers de nouveaux apprentissages et découvertes culturelles.

Afin de sécuriser au mieux votre séjour à l'étranger, nous insistons sur le fait qu'il est indispensable que vous suiviez les recommandations qui vous seront faites sur le plan académique et pratique. Le contexte sanitaire étant imprévisible, la FMMS se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de séjour liée aux conditions énoncées par le gouvernement français et les gouvernements étrangers.

Merci de votre attention et de votre sens des responsabilités pour appliquer les consignes présentées.

Stay safe !



01

Universités et organismes partenaires pour vos périodes d'études théoriques et pratiques à l'étranger

Vous allez vous engager dans une expérience qui va vous mobiliser tant au niveau de sa préparation, que de l'évaluation de l'expérience acquise.

Ce « passeport au départ » met à votre disposition des éléments d'information mais également le cadrage indispensable qui va vous permettre de partir en confiance dans un contexte interculturel.

Une check list d'instructions sanitaires vous rappellera les consignes en matière de prévention et vous guidera dans la conduite à tenir en cas d'incident.

La qualité pédagogique de vos mobilités et votre sécurité sont nos priorités, n'hésitez pas à revenir vers le bureau des Relations Internationales (RI) pour obtenir toute information complémentaire.
karine.zaborowski@univ-catholille.fr

Nous avons mis à votre disposition un ensemble d'informations importantes sur le site de la FMMS :
<https://fmms.fr/international/>

N'hésitez pas à y consulter notamment le « Passeport pour le monde » édité pour l'ensemble des étudiants de l'Université Catholique de Lille.

VOS DESTINATIONS

Vous avez à votre disposition durant votre scolarité à la FMMS un panel de plus de 50 destinations possibles en Europe et hors Europe. Ces partenariats sont basés sur des valeurs communes, qui sont : « qualité, sécurité, humanisme ».

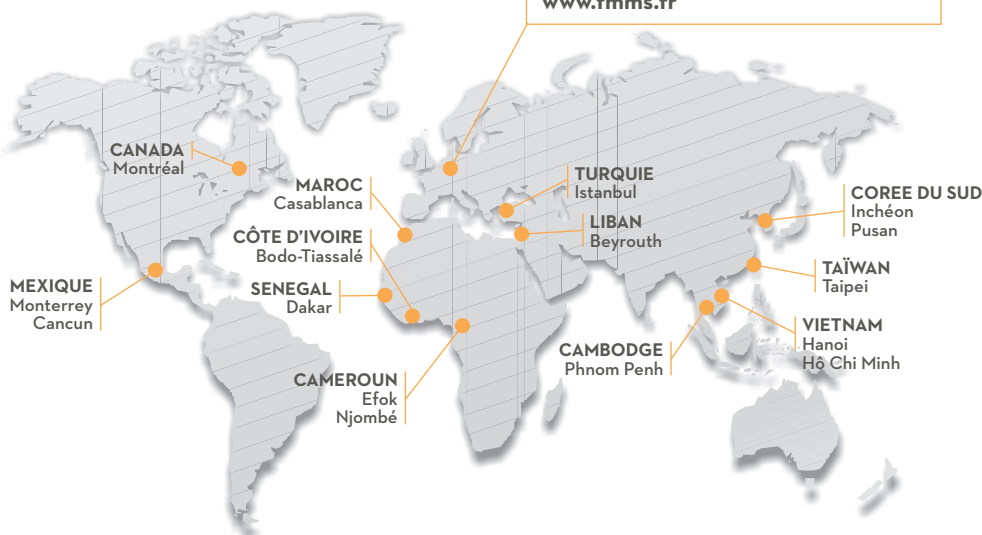
Ces destinations vous donnent accès à des périodes de stages pratiques et/ou d'études théoriques.

Cette période d'études en Europe peut s'effectuer principalement grâce au programme « Erasmus + ». Il peut se dérouler sur un semestre et/

ou une année. Elle sera validée en « crédits ECTS ». Les équivalences des enseignements et des crédits ECTS doivent être examinées et validées avec attention via les services des relations internationales des universités partenaires. Plus d'informations sur la procédure et l'obtention d'une bourse « Erasmus + » sur le site : www.univ-catholille.fr/etudier-a-etranger

Consultez également la charte « Erasmus + » relatant les engagements permettant aux facultés de l'Université Catholique de Lille dont la FMMS de participer à ce programme : <https://fmms.fr/international/charte-erasmus>

Partenariats : près de 30 destinations en Europe, liste complète sur www.fmms.fr





Les demandes de mobilité doivent suivre un protocole précis :

- 1 Prévenir la FMMS de votre projet de mobilité au moins 6 mois avant la date prévue de votre séjour.
- 2 Justifier d'un niveau linguistique minimum pour les destinations anglophones (niveau B2)
- 3 Produire une lettre de motivation
- 4 Intégrer la période de mobilité dans les périodes compatibles avec votre cursus universitaire
- 5 Avoir validé vos examens (les rattrapages ne sont pas pris en compte)
- 6 Obtenir du bureau RI la validation pédagogique de votre projet
- 7 Fournir l'ensemble des documents administratifs dans les délais demandés
- 8 Satisfaire aux obligations sanitaires parmi lesquelles, l'envoi de votre convention de stage à la CPAM
- 9 Suivre les conseils de préparation au départ

Check list indispensable AVANT le départ [et avant l'achat de vos billets ! :)]

- ☐ Visiter le site de la FMMS avec l'ensemble des destinations conventionnées
- ☐ Prendre connaissance des modalités particulières relatives à la destination que vous avez choisie, sur le site du ministère : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination
- ☐ Choisir votre projet et votre destination au moins 6 mois à l'avance : en avertir le bureau RI de la FMMS
- ☐ Remplir le pré-dossier de mobilité (Disponible via Sphinx au 1er octobre. Le lien sphynx est communiqué via Agora. Ce pré-dossier est obligatoire à toute mobilité. Cette demande est engageante. 3 destinations de mobilité sont possibles.
- ☐ Signer la convention tripartite FMMS, qui est le contrat final avec vous, le partenaire et la FMMS
- ☐ Envoyer une copie de cette convention signée à la CPAM
- ☐ Respecter les instructions sanitaires, vaccinales et administratives
- ☐ Récupérer une copie de votre contrat d'assurance au bureau RI de la FMM
- ☐ Et voilà : vous êtes prêt !

02

Vos objectifs et votre feuille de route

OBJECTIFS DES MOBILITES



Pour la filière Médecine

Les périodes d'études à l'étranger sont accessibles à tous les étudiants dès la seconde année. Elles ont pour objectif l'acquisition de nouvelles compétences (séméiologiques, chirurgicales, médicales, théoriques et pratiques) qui doivent être consignées dans un « projet pédagogique », de même que la réalisation d'objectifs personnels (culturels, coopération, humanitaire...).



Pour la filière Maïeutique

Réalisé durant la 1^{ère} ou la 2^{ème} année de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (FASMA1 ou FASMA2), le stage dit « de parcours personnalisé » est proposé par l'étudiant à l'équipe pédagogique, et argumenté en fonction de son projet de formation.

Il n'y a pas d'objectifs de stage institutionnels, mais il est demandé à l'étudiant(e) de formuler ses objectifs personnels de stage.

Pour le campus Humanité

Vos référents sont à consulter selon vos filières d'études en Soins Infirmiers (Magali BOUTEN : magali.bouten@univ-catholille.fr) ou Puéricultrice (Nathalie CATRICE : nathalie.catrice@univ-catholille.fr)

VOTRE FEUILLE DE ROUTE

Il est nécessaire de bien situer votre « positionnement » dans la structure d'accueil, de bien connaître vos responsabilités, vos droits et votre rôle.

Il est donc important d'y réfléchir avant votre départ, ce qui vous aidera à mieux bâtir votre projet dans un contexte interculturel.

Il est indispensable de bien connaître l'institution

ou l'organisme dans lequel vous serez accueilli, ainsi que le contexte géographique, économique, sociopolitique, environnemental du pays dans lequel vous souhaitez vous rendre.

Nous vous engageons à lire pour information le document publié par France Volontaires sur internet www.france-volontaires.org/avant-le-volontariat/les-questions-a-se-poser/

« Que mettre dans son back pack ? »

Préparer son sac à dos pour un séjour à l'étranger demande un peu de temps et beaucoup de bon sens, n'hésitez pas à adapter ces conseils selon les latitudes et les contextes de votre séjour !

CONSEIL 1 : Adapter votre style vestimentaire au pays et soyez attentifs au respect des codes locaux !

- Prenez des vêtements longs et légers dans les pays chauds (#onevitelescoupssdesoleil) et des matières légères mais résistantes si le temps est frais ou humide. Dans tous les cas, vous trouverez toujours des tenues locales dans chaque pays.
- Soyez respectueux / respectueuse des pratiques locales : une tenue plus habillée peut être bienvenue lors de réunions officielles ou de visites de bâtiments privés / religieux.
- Au niveau de la bienséance, sachez que les « normes » culturelles peuvent être très différentes d'un pays à l'autre : soyez respectueux et n'arrivez pas avec des « vérités » préconçues !

CONSEIL 2 : On l'oublie souvent, mais un petit adaptateur de prises électriques peut vous sauver la mise, notamment au Royaume-Uni, en Asie et en Afrique. Pensez à vous renseigner !

CONSEIL 3 : Un répulsif anti-moustiques (ou pour les insectes) peut éviter quelques phobies et un produit solaire à indice élevé peut vous éviter quelques rougeurs ;). (Nous vous conseillons les achats en France, du fait de leur tarifs et des normes appliquées).

CONSEIL 4 : Dans votre téléphone, chargez quelques applications et infos pratiques !

- « **Maps me** » ➢ Appli avec cartes hors ligne gratuites pour se repérer partout !
- **Traducteurs automatiques** ➢ vous trouverez les plus connues et populaires facilement (Google / Microsoft) mais vous pouvez également suivre : Naver Papago Translate / Reverso Context...
- **Convertisseurs de devises étrangères :** www.xe.com/fr/currencyconverter

CONSEIL 5 : Un traducteur automatique ne vous empêche pas d'apprendre quelques rudiments et/ou expressions locales, que cela concerne la langue ou l'histoire du pays : soyez humble, à l'écoute et ouvert à toute discussion.

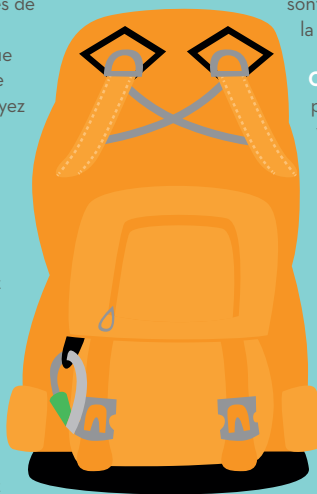
CONSEIL 6 : Faites attention aux matières, produits ou « souvenirs » que vous pouvez prendre ou rapporter : des éléments biologiques / botaniques ou historiques sont passibles d'amendes et de retenues à la douane.

CONSEIL 7 : Un guide de voyage peut vous être utile ou des forums de voyageurs expérimentés comme ceux du « Lonely Planet » ou du « Routard ».

CONSEIL 8 : Un kit de survie à préparer dans son bagage à main peut être utile... en cas de retard ou de perte du bagage en soute ! (passeport / pièce d'identité / moyens de paiements / devises et monnaies / sous-vêtement / brosse à dent / contraception / médicaments importants... liste à compléter selon votre propre mode de survie !).

CONSEIL 9 : Ne partez pas avec trop de liquidités sur vous : vous pourrez retirer de l'argent dans les guichets locaux. Avertissez bien votre banque de ces retraits et informez-vous sur les frais bancaires de ces transactions. Évitez de changer de l'argent à l'aéroport (beaucoup de frais) ou dans des offices informels (= risque de fraude et de faux billets importants).

CONSEIL 10 : Voyagez léger ! Votre sac en soute devrait juste peser 10kg au maximum afin d'être libre dans vos mouvements, dans les transports locaux et pour ramener des souvenirs à vos proches ! ;)



En plus ➢ N'oubliez pas que votre attitude reflète qui vous êtes mais également d'où vous venez, donc la France et la FMMS... et oui, on voyage également avec son histoire et ses origines ! Soyez donc ouverts, polis, à l'écoute et n'élevez JAMAIS la voix : toute solution est dans le compromis, le regard de l'autre et souvent... le temps qu'on y accorde ! Par ailleurs, ce qui est toléré en France ne l'est pas forcément dans un autre pays, soyez vigilants aux mœurs locales.

03

Convention de mobilité et assurance

QUELLES DÉMARCHES À EFFECTUER ?



*** Un pré-dossier de candidature doit être soumis au bureau des relations internationales de la faculté au moins 6 mois avant la date souhaitée de votre départ en indiquant votre souhait pour trois destinations différentes.**

Votre engagement :

- Respecter les objectifs du projet pédagogique préalablement établi
- Suivre les instructions de la structure d'accueil
- Respecter les valeurs de la FMMS et ses engagements vis-à-vis de ses partenaires étrangers
- Suivre obligatoirement une séance de préparation organisée par la FMMS avant CHAQUE mobilité

Une convention tripartite a pour but de préciser les responsabilités de l'étudiant, de la FMMS et de la structure d'accueil (partenaire étranger ou organisme siégeant en France, représentant la structure d'accueil à l'étranger).

Cette convention a valeur légale. Elle est obligatoire et doit être établie avant chaque mobilité. Cette convention est également un outil de suivi de votre parcours et peut servir à appuyer une demande de bourse (cf. le paragraphe « Bourse Mermoz »).

La signature de cette convention finalise votre processus de demande de mobilité : Vous pouvez alors acheter vos billets de transport.

La FMMS vous propose ensuite de souscrire à une assurance personnelle privée qui englobe la perte et le vol, la responsabilité civile, le rapatriement, les frais médicaux.

Cette assurance nominative privée est jointe à chaque convention de mobilité et comporte les adresses de contacts en France et à l'étranger ainsi qu'une hotline 24/24.

** Pour les césures à l'étranger, les démarches et documents à remplir sont différentes et spécifiques, merci de vous adresser au bureau des RI pour davantage d'informations.*

04

Bourses

LA BOURSE MERMOZ POUR LES STAGES HORS EUROPE

Pour vous aider à financer votre séjour, la bourse Mermoz, du Conseil Régional Hauts-de-France est éligible, suivant vos conditions de revenus, **pour un stage de 4 à 26 semaines consécutives.**

Le quotient familial défini par la Région est plafonné à 30.000€ sur la base de la déclaration fiscale de l'année N-1. Cependant, du fait d'un nombre limité de bourses Mermoz attribué par la Région à l'Université Catholique de Lille, une deuxième sélection selon le niveau des revenus familiaux est effectuée par l'UCL.

Vous pouvez faire une simulation d'obtention de bourse sur le site : <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>



ATTENTION : Vous ne pourrez bénéficier de cette bourse MERMOZ qu'une seule fois pendant vos études. Si vous envisagez de faire plusieurs séjours à l'étranger, vous auriez intérêt à conserver cette possibilité pour la période de mobilité la plus longue afin de bénéficier du maximum de cette aide au financement.

Vous devez suivre 3 étapes afin d'obtenir votre bourse MERMOZ :

Etape 1 : Fournir sur la plateforme <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr> l'ensemble des pièces demandé par la Région Hauts-de-France

Etape 2 : Faire conjointement votre demande à la FMMS qui la relaiera à l'Université Catholique de Lille

- Le bureau RI de la FMMS vous fera remplir un formulaire qui attestera officiellement votre demande.
- Vous fournirez les attestations fiscales d'impôt sur le revenu.

Etape 3 : Après votre retour de mobilité et pour obtenir le versement du solde de la bourse

Une attestation de fin de séjour indiquant les dates de début et de fin de la mobilité devra être adressée aux services administratifs de la Région dans un délai de 6 mois maximum, après la date de fin de la mobilité.

LA BOURSE ERASMUS POUR LES ÉTUDES ET LES STAGES EN EUROPE

Retrouvez les informations sur les modalités Erasmus + sur le site : www.univ-catholille.fr/erasmus

AUTRES FINANCEMENTS ?

Des possibilités d'obtention de soutiens financiers à la mobilité sont possibles grâce à d'autres dispositifs. Retrouvez quelques exemples sur le site : www.univ-catholille.fr/vivre-l'international

05

L'évaluation de la mobilité

La FMMS a validé les objectifs pédagogiques de votre projet de mobilité avant votre séjour à l'étranger, en fonction de votre cursus.

Chaque référent de filière (médecine, sage-femme, soins infirmiers ou puéricultrice) propose un cadre évaluatif des compétences et savoir à acquérir. Soyez vigilant à cette étape.

Nous vous proposons les items suivants :

COMPÉTENCES CLINIQUES



Réaliser un diagnostic

- En accueillant le/la patient.e et en consultant les éléments du dossier
- En repérant les risques psycho-sociaux ou d'éventuels facteurs de vulnérabilité
- En réalisant l'examen clinique adapté à la situation
- En veillant à la bonne mise à disposition du matériel adéquat
- En veillant au confort du / de la patient.e

Décider de l'indication et d'une stratégie de prise en charge

- En réalisant les actes techniques requis
- En prescrivant les thérapeutiques et examens complémentaires
- En complétant le dossier et rédigeant compte-rendu et courriers
- En vérifiant la compréhension de la patiente de la prise en charge mise en œuvre

Effectuer un suivi et assurer la continuité de la prise en charge

- Dans le respect du champ de compétence défini :
- en planifiant le suivi adéquat
- en orientant le patient vers un médecin en cas de dépistage de pathologie
- En participant à des réunions pluridisciplinaires

COMPÉTENCES TRANSVERSALES



Hygiène et asepsie

Compétences relationnelles

- Avec la femme/le couple
- Avec les professionnels

Positionnement de l'étudiant et attitude préprofessionnelle

- Actif dans sa formation, faisant preuve d'autonomie, de capacité de prise de décision
- Apte à mobiliser ses connaissances théoriques, à s'adapter aux situations rencontrées
- Respectueux de la déontologie médicale

06

Et après votre séjour ? Valoriser vos acquis !

Votre séjour vous aura permis d'acquérir de nouvelles compétences, en matière de « savoir » et « savoir-faire », de « savoir être » : réfléchir sur ces acquis est important afin de les valoriser dans votre parcours d'étudiant.

La Faculté de Médecine, Maïeutique, Sciences de la Santé organise des séances de « retours d'expériences » au cours desquelles vous pourrez restituer les bénéfices et le vécu de votre séjour. De plus, au cours de ces séances, d'autres étudiants pourront bénéficier de votre expérience afin de mieux organiser leur propre mobilité.

Ne sous-estimez pas ce « retour sur expérience »

Il est quelquefois difficile après certaines mobilités de se réinsérer en France dans son quotidien d'étudiant. C'est l'occasion d'en parler !

Sachez également qu'un système de « Buddies » (parrainage) des étudiants étrangers à Lille peut également vous permettre de vous rendre utile et de prolonger l'interculturalité à « domicile ».

N'hésitez pas à rejoindre les nombreux groupes culturels et associations d'entre-aides existant à Lille et dans la Région Hauts-de-France.

SITES DE REFERENCE

Pour trouver des informations FIABLES et actualisées sur votre destination, il est important de ne pas vous fier aux premières adresses des moteurs de recherches internet mais de consulter des sites de références dont voici une liste non exhaustive :

- 1 www.diplomatie.gouv.fr/fr/ > Conseils aux voyageurs
- 2 www.univ-catholille.fr/vivre-l'international
- 3 www.cidj.com/partir-a-l-etranger
- 4 https://europa.eu/youth/EU_fr



07

Consignes sanitaires à l'étranger

CONSIGNES SANITAIRES

En tant qu'étudiant.e du secteur santé, vous allez être exposé.e à des situations potentiellement à risque dans un contexte environnemental et culturel différent, nous vous recommandons de préparer très soigneusement votre mobilité.

Pour mieux faire face à ces situations « à risques », **une préparation avant le départ et une information fiable sur les procédures locales des terrains de stage sont indispensables.**

Au niveau de la situation sanitaire COVID, il sera nécessaire de vérifier les précautions et contrôles sanitaires en vigueur (pass sanitaire, test, isolement éventuel...).

Nous vous demandons de vous inscrire aux « consultations du voyageur » organisées à Tourcoing, à Béthune, à l'Institut Pasteur de Lille. Vous y obtiendrez des conseils sanitaires, des informations sur les vaccinations indispensables et un suivi médical si

nécessaire. La présentation d'un carnet de vaccination à jour est obligatoire dans une majorité de destinations.

Dans certaines destinations, les accès aux soins peuvent être difficiles. Il est indispensable d'avoir des informations fiables sur les procédures locales, les médicaments et matériels médicaux disponibles.



DECLARATION AUPRES DE LA CPAM

Avant votre départ, la convention de stage doit être envoyée à la CPAM du lieu des études, pour obtenir une attestation de maintien d'affiliation pour le risque AT/MP (accident de travail/maladie professionnelle).

Dans le cas d'un accident lors du séjour, une déclaration d'accident doit être effectuée par la FMMS auprès de la CPAM.

Les soins seront pris en charge à 100% si l'accident est reconnu par le service risques professionnels.

Dans le cas où vous contractez une maladie, un protocole d'accord de soins de longue durée, pour une prise en charge à 100%, doit être établi à votre retour et envoyé au service médical pour avis.

Dans tous les cas, il vous est demandé nécessairement :

- ❶ d'envoyer votre convention à la CPAM **AVANT votre départ** pour obtenir l'attestation correspondante
- ❷ d'avertir la FMMS au plus vite en cas d'incident, d'accident ou d'exposition à une possible maladie
- ❸ d'ouvrir un dossier auprès de l'assurance privée qui a été établie avant votre départ

Quelques conseils supplémentaires en cas d'exposition aux virus vous sont donnés en annexe (p17 à 19)

ACCIDENT DU TRAVAIL ET DECLARATION AUPRES DE LA CPAM



Qu'est-ce qu'un accident du travail ?

Tout accident survenant sur votre lieu de stage ou sur le trajet entre votre domicile et votre lieu de stage (A/R) est considéré comme un accident du travail. Il s'agit d'un événement qui relève de la sécurité sociale Française et pas de l'assurance personnelle privée que nous souscrivons en votre nom.

Que faire en cas d'accident du travail ?

Pour rappel, c'est la Faculté de Médecine, Maïeutique, Sciences de la Santé qui doit effectuer la déclaration d'accident du travail auprès de la CPAM, dans un délai de 48 heures.

Après avoir pris les mesures médicales nécessaires, adressez un email à karine.zaborowski@univ-catholille.fr avec les informations suivantes :

- Type d'accident (chute, accident d'exposition aux liquides biologiques, etc.)
- Lieu, date et heure précis de l'accident
- Lésions précises
- Premiers soins reçus
- Noms et fonctions des éventuels témoins

08

Quelques témoignages d'étudiant.es

Lorraine, étudiante en Médecine en stage Erasmus en Espagne



“ Après mon stage à EfoK au Cameroun en deuxième année, puis au Vietnam en quatrième année, mon stage Erasmus en cinquième année a été, une fois de plus, une expérience enrichissante et épanouissante.

Ces deux mois de stage en psychiatrie et aux urgences pédiatriques à Valence, en Espagne, m'ont permis d'approfondir mon espagnol, de découvrir de nouvelles pratiques, de rencontrer de nouvelles personnes, dans une ville très agréable. Pouvoir réaliser des stages à l'étranger pendant mon cursus a été une grande chance, et je le recommande vivement ! ”

Clément, étudiant en Médecine, césure en Afrique



“ Alors c'est un gros changement pour moi mais c'est vraiment intéressant. Je connais de plus en plus les enfants, les frères et sœurs d'une même famille, les petits poids de l'école et les élèves qui vivent avec le Palu toutes les 3 semaines. Je suis vraiment bien dans cette mission. J'ai toujours la possibilité de poser des questions aux infirmiers du centre lorsque j'ai un doute ou que je ne sais pas. Eh oui ça m'arrive (souvent d'ailleurs). J'apprends beaucoup au niveau médical. ”

Océane, étudiante Maïeutique au Cambodge



“ Je vous envoie ce petit mail pour vous donner quelques nouvelles après déjà 2 semaines d'aventures ! Tout se passe pour le mieux tant en stage qu'en voyage.

Le stage est très intéressant, la différence culturelle me fait sortir énormément de ma zone de confort. J'apprends beaucoup sur le plan relationnel. Les cambodgiens sont vraiment attachants. ”

Tissia, étudiante Maïeutique au Vietnam



“ J’ai eu la chance, grâce à Madame Zaborowski de réaliser un stage à l’hôpital National de Gynécologie et d’Obstétrique de Hanoï. Ce fut un stage enrichissant qui m’a permis de voir comment se pratiquait l’obstétrique ailleurs, de questionner ma place en tant qu’étudiante étrangère et de vivre pleinement l’interculturalité en structure hospitalière. Cependant ce fut également une expérience éprouvante et bousculante. La barrière de la langue ainsi que les pratiques pouvant être qualifiées de violentes font partie du quotidien hospitalier. Il semble nécessaire de trouver ses limites et de se faire des allié.e.s (les autres étudiant.e.s présent.e.s dans le service) afin que cette expérience soit mémorable et constructive pour le futur. ”

Anna-Maria, étudiante Maïeutique au Cameroun



“ Je m’appelle Anna, je suis étudiante sage-femme en dernière année et je suis partie en décembre 2022 à N’jombé au Cameroun pour un stage d’un mois en maternité. Le premier conseil que je peux te donner c’est de « rester humble ». En effet, le simple fait que tu viennes de France constituera pour tes futurs collègues un argument pour te mettre sur un piédestal. Ce conseil est capital pour pas te retrouver dans des situations dangereuses pour toi et pour les patientes que tu prendras en charge. Et le deuxième conseil c’est d’« être ouvert ». Ce conseil touche à plein d’aspects culturels que tu remarqueras sur place, c’est tout simplement profiter de chaque occasions sans préjugés pour t’enrichir de ton expérience ! ”

Lisa, étudiante en médecine en Belgique



“ J’ai eu la chance de faire un stage en pédiatrie à Bruxelles grâce à la possibilité ouverte d’effectuer un stage pour rapprochement familial. Cette expérience a été très enrichissante : une fois la confiance obtenue de l’équipe médicale, j’ai pu me rendre utile et valoriser l’expérience que j’avais acquise lors de nos nombreux stages en France. J’ai également eu l’opportunité de découvrir différentes spécialités de la pédiatrie telles que la neuro-pédiatrie, la gastrologie, les urgences. La ville de Bruxelles étant très internationale, j’ai pu travailler avec des médecins venant de différents pays européens, ce qui permet de découvrir des mentalités et des façons de travailler différentes. Ce stage m’a également permis de retrouver un petit peu ma famille, ce qui a été ressourçant. Une expérience à l’étranger demande de l’adaptation et de la patience mais l’apprentissage qui en résulte en sortant de sa zone de confort est très positif et je le recommande. ”

Manon, Noé, Clémentine, Océane et Marie-Florentine, étudiantes en 2^{ème} année de Soins Infirmiers

Témoignages et photos sur instagram @esi-onpartaucameroun

09

Annexe

Durant votre mobilité, si vous êtes victime d'un accident d'exposition aux virus :

POUR UN ACCIDENT D'EXPOSITION AUX VIRUS



L'Accident d'Exposition aux Virus consiste en un contact avec du sang ou des sécrétions génitales dans le cadre par exemple d'une piqûre accidentelle pour un professionnel de santé ou, pour le grand public, d'une rupture de préservatif ou d'un échange de seringue entre toxicomanes.

Le sang ou les sécrétions génitales peuvent être contaminés ou contaminantes pour trois virus (entre autres) : celui du SIDA (VIH), de l'hépatite B (VHB) et de l'hépatite C (VHC).

Le taux de transmission est en général faible (sauf pour le virus de l'hépatite B lors de piqûres accidentelles où il est plus élevé) mais il peut varier notablement en fonction des circonstances.

POUR LE VIH (Virus du SIDA)

La prescription d'une prophylaxie antirétrovirale ne signifie pas l'absence de risque de contamination par le VIH. Le taux d'efficacité n'est pas connu avec

précision. Cependant, il a été prouvé que la prescription de Rétrovir (AZT) seul diminuait d'un facteur 5 le risque de transmission. On pense que le degré d'efficacité est donc bien supérieur à 5 pour une trithérapie.

Suite à l'évaluation de votre situation, il vous a été proposé d'accepter une bi ou une trithérapie antirétrovirale.

En cas de prescription, le traitement doit être pris pendant un mois de façon scrupuleuse.

La prise en charge financière est de 100% par les Caisses d'Assurance Maladie.

Comme pour tout médicament, il peut survenir des effets secondaires. Ils sont en général modérés et ne motivent a priori pas l'arrêt du traitement. En cas de survenue, il est indispensable de prévenir votre médecin de famille qui pourra, s'il le juge nécessaire, prendre contact avec le Centre Spécialisé le plus proche.

Des interactions médicamenteuses sont possibles à chaque prise concomitante d'un autre médicament. Il est donc souhaitable de signaler au médecin de famille ou au prescripteur tout traitement en cours ou nouvellement prescrit.

Pour les femmes en âge de procréer, il est nécessaire d'être certain de l'absence de grossesse (si doute, dosage de β HCG, hormone signalant la grossesse) avant de commencer le traitement.

L'usage du préservatif est recommandé à visée contraceptive (l'efficacité de la pilule peut être parfois diminuée) mais également pour éviter tout risque de contamination éventuelle du partenaire, même si ce risque paraît extrêmement faible.

POUR LE VHB (Virus de l'hépatite B)

Si vous n'êtes pas correctement vacciné, le traitement préventif consiste soit en l'injection en intra musculaire d'une ampoule d'immunoglobulines anti VHB, soit en un protocole de vaccination en 3 injections, soit aux deux.

POUR LE VHC (Virus de l'hépatite C)

Il n'existe pas de traitement préventif. Seul un suivi rapproché permet de détecter une éventuelle primo infection pour laquelle un traitement vous serait proposé.

L'ATTITUDE PREVENTIVE POUR EVITER TOUTE RECIDIVE

En cas d'accident d'exposition à des sécrétions génitales, et afin qu'un tel accident ne se reproduise plus, il est rappelé que l'usage systématique du préservatif est préconisé pour toute relation sexuelle en dehors d'une relation stable.

Dans certaines circonstances, il est préconisé d'utiliser des préservatifs adaptés. L'usage de lubrifiant peut être recommandé pour diminuer le risque de déchirure.

Il est rappelé que le non échange de seringues et de matériels pour les toxicomanes doit être la règle.

Enfin, pour les professionnels de santé, une enquête évaluant la situation ayant conduit à l'exposition est nécessaire afin de revoir les procédures de prévention et les conditions de leur application, notamment avec les Cadres Infirmiers et/ou le Médecin du Travail et/ou le Chef de Service concernés.

EN CAS D'ACCIDENTS



1 Mesures immédiates

PIQUES OU COUPURES

- Laver à l'eau et au savon
- Rincer
- Trempage au moins 5 minutes avec : Dakin ou Amukine ou eau de Javel 12° diluée à 10% ou alcool à 70° ou alcool modifié ou bétadine dermique (flacon jaune)

PROJECTIONS SUR UNE PEAU PRESENTANT DES LESIONS OU SUR MUQUEUSES

- Rincer abondamment à l'eau courante (au moins 5 minutes)
- Désinfecter :
 - pour la peau : idem que piqûre
 - pour les yeux : laver au Dacryosérum (tout le flacon) ou sérum physiologique stérile et instiller un collyre antiseptique (type Biocidan)
 - pour une muqueuse : laver abondamment à l'eau au moins 5 minutes et désinfecter à la bétadine pour bains de bouche (flacon vert)

DÉCLARER UN ACCIDENT DE TRAVAIL

(Procédure détaillée ci-après)

2 Faire évaluer le risque

(dans l'heure qui suit l'accident)

Afin d'évaluer le risque de contamination par VIH et hépatite C (et B), contacter le personnel le plus qualifié sur place et si possible soit :

- le médecin des urgences,
- le médecin du travail,
- le médecin référent VIH de l'établissement

Le personnel concerné par un accident avec exposition au sang ou liquides biologiques sera informé des mesures à prendre et, en cas de **patient source VIH+ ou inconnu**, il lui sera proposé une prophylaxie par la trithérapie VIH disponible au service des urgences: mise en route dans les 4 heures (maximum 48 heures) suivant la blessure, elle sera réévaluée par le médecin référent VIH dans les 48h.

En cas de **risque VHB** (patient source VHB+ ou inconnu et victime non vaccinée), des immunoglobulines anti-HBs seront injectées dans les 12 heures et une vaccination anti-VHB mise en route.

En cas de **risque VHC** (patient source VHC+ ou inconnu), aucun traitement immédiat n'est à prévoir.

3 Surveillance biologique

- Un premier bilan biologique doit être réalisé avant le 7^{ème} jour suivant l'accident (sérologies VIH, VHC, VHB, Transaminases).
- Mise en place d'une surveillance à 3 et 6 mois : sérologies VIH, VHB, VHC, Transaminases.

Consultation spécialisée impérative si le suivi biologique révèle une séroconversion.





**Faculté de Médecine, Maïeutique,
Sciences de la Santé**

CAMPUS VAUBAN

60 boulevard Vauban - CS 40109
59016 Lille Cedex
03 20 13 41 30

CAMPUS HUMANICITÉ

Campus Humanité
2 rue Theodore Monod - CS 40911
59465 Lomme Cedex
03 28 36 10 10

fmms@univ-catholille.fr

www.fmms.fr



FACULTÉ DE MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, SCIENCES DE LA SANTÉ • INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE (ICL), ASSOCIATION 1875
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (EESPIG)

60 BOULEVARD VAUBAN • CS 40109 • 59016 LILLE CEDEX • FRANCE

SIRET 775.624.240 000 13 • CODE APE 8542 Z • N° TVA Intracommunautaire FR 66 775 624 240

Organisme de formation, enregistré sous le n°31 59 00468 59 • Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.